

Le BICE plaide pour une éducation pour tous au Cambodge

Date : 7 janvier 2020



Lors de la 42^e session* du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le BICE et OEC ont en effet insisté sur les défis majeurs que le Cambodge doit relever en matière d'accès à l'éducation en zones rurales. Dans leur communication orale, les deux associations ont d'abord souligné les avancées réalisées. Un nouveau plan stratégique a notamment été élaboré par le gouvernement cambodgien qui s'est engagé à mettre en œuvre l'Objectif de développement durable (ODD) n°4 portant sur l'Éducation.

L'État souvent absent des zones reculées

Malgré cela, le pays reste confronté à des difficultés majeures. Dans les villages où opère OEC, l'État et les infrastructures scolaires sont absents. Pour pallier cette défaillance, l'éducation non formelle est organisée par les associations de parents d'élèves et les structures communautaires, avec l'appui du BICE. Mais l'État se refuse à rémunérer les enseignants même s'ils appliquent le programme officiel.

Enfin, dans l'ensemble du pays, la violence très présente dans les écoles doit être éradiquée. Le pays a besoin d'améliorer les méthodes pédagogiques afin de permettre à tous les enfants, y compris en zones rurales, d'accéder au savoir.

Les recommandations du BICE et OEC

Afin de relever ces défis, le BICE et OEC ont formulé les recommandations suivantes à l'attention du Cambodge :

- Mettre en œuvre de manière efficace les recommandations relatives à l'éducation et à la violence à l'encontre des enfants émises par le 3e cycle du processus d'examen périodique universel**. Et soumettre au Conseil des droits de l'homme un rapport à mi-parcours en 2021.
- Augmenter considérablement le budget alloué à l'éducation, surtout pour les interventions en milieu rural.
- Développer des moyens pour stopper le taux élevé d'abandon et de décrochage scolaires. Et proposer des solutions alternatives, telles que la formation professionnelle.
- Lutter contre la violence à l'école, y compris les châtiments corporels.
- Garantir un accès effectif à l'éducation aux enfants des zones reculées et rurales, notamment en construisant des écoles dans ces zones.
- Donner accès à des services d'éducation à la petite enfance de qualité, en particulier dans les zones rurales et isolées. Y compris pour les enfants en situation de handicap.

*du 9 au 27 septembre 2019

**L'Examen périodique universel (EPU), mécanisme du Conseil des droits de l'homme, fait un état de lieu de la situation des droits de l'homme des 193 pays membres de l'ONU tous les cinq ans. 42 États sont ainsi examinés chaque année lors de trois sessions de l'EPU.

Retrouvez, ci-dessous, les autres plaidoyers du BICE Iros de la 42e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU:

<https://bice.org/fr/des-plaidoyers-en-faveur-dune-justice-reparatrice/>

<https://bice.org/fr/plaidoyer-la-lutte-contre-labus-sexuel-en-ukraine/>